

Réunion du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Loire exceptionnel du 4 décembre 2020

Relevé de décisions

Lieu de la réunion : en visioconférence

Début de la séance : 9h00

Président de séance :

- Madame Armelle KHEDER, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire

Membres présents :

Représentants des personnels :

- Madame Sandrine AINSER, FSU
- Monsieur Jean-Yves CAPDEVIELLE, FSU
- Monsieur Florent JOLIS, FSU, secrétaire du CHSCT départemental
- Madame Cécilia MASSON, FSU
- Madame Mathilde POINT, UNSA éducation
- Madame Isabelle SCHNEIDER, FSU

Membres également présents :

- Monsieur Antoine CLAIRICIA, médecin du travail
- Madame Christine EGAUD, médecin conseillère technique
- Monsieur Emmanuel GICHTENAERE, conseiller de prévention
- Madame Sylvie MEISSE, adjointe au directeur académique

Madame la secrétaire générale ouvre la séance à 9h00.

Les représentants du personnel donnent lecture d'une déclaration liminaire préalable au titre de l'organisation syndicale UNSA éducation.

Communication et gestion des cas positifs et des cas contacts à risque

La foire aux questions (FAQ) est disponible sur le site du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS). La dernière version date du 25 novembre. Chaque version mise à jour est transmise aux inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) afin qu'ils relaient l'information aux personnels de leur circonscription par le biais des directeurs d'école. Un rappel sera fait lors du prochain conseil d'IEN afin de s'assurer que cette transmission soit bien effective.

La FAQ en page 15, mentionne que les responsables légaux avisent sans délai le directeur d'école ou le chef d'établissement du résultat positif du test.

Le directeur d'école ou le chef d'établissement informe ensuite la plateforme covid42.

Retour sur les points soulevés lors de la précédente réunion du CHSCTD

Les chiffres COVID. Du 20 septembre 2020 au 18 novembre 2020 : 271 cas positifs adultes et 478 cas contacts adultes à risque ayant fait l'objet d'une mesure d'isolement.

Depuis le 18 novembre : 49 cas positifs adultes et 26 cas contacts adultes à risque supplémentaires.

Le nombre de cas par jour varie entre 0 et 10. Actuellement la tendance est toujours à la baisse. Sur les cinq derniers jours, il n'y a plus de cas contacts adultes à risque. La majorité des cas proviennent des lycées dans lesquels il y a eu quelques fermetures de classes.

Professeurs absents non remplacés. Après un pic de non remplacement le 5 novembre avec 69 enseignants non remplacés., la moyenne d'enseignants non remplacés était passée à 50 puis à 20. Actuellement elle se situe entre 1 et 14.

Situation des titulaires remplaçants (TR). Des TR ne seraient pas appelés en mission alors qu'ils sont disponibles. Un point a été fait avec la division du personnel (DIPER). La seule situation identifiée se situait lors de l'apparition massive de besoins de remplacement dans le sud du département sur un temps limité. Il n'a pas semblé opportun de solliciter des TR du nord du département à ce moment-là.

Si les représentants du personnel ont connaissance de situations nominatives, il conviendrait qu'ils les fassent remonter à la DSDEN.

Sur les deux situations remontées depuis, par le SNUipp-FSU 42 :

- Pour la première: un remplacement depuis le 2 novembre à mi-temps et, effectivement le deuxième mi-temps n'a pas été sollicité tout de suite.
- Pour la deuxième: elle est bien en poste depuis le 2 novembre. Son ISSR a été vérifiée.

Personnels vulnérables. De 35 personnels enseignants du premier degré vulnérables déclarés, le nombre est passé à 38.

Pour le second degré, un point sera fait avec la division du personnel (DIPE) au rectorat et des éléments de réponse seront donnés lors de la prochaine réunion du CHSCTD.

Recrutement de personnels contractuels. La Loire a été dotée de 67 équivalents temps plein (ETP) pour le premier degré. Le recrutement est difficile. La liste complémentaire a été sollicitée ainsi que le pôle emploi.

Ils s'ajoutent au 10 ETP alloués de façon pérenne pour l'année. Sur ces 10 ETP, 8 ont été recrutés.

Education physique et sportive. Il s'agissait de l'utilisation des installations sportives par l'UNSS refusée par la mairie car les activités se déroulent hors temps scolaire (commune de Grand-Croix).

Un courrier de monsieur l'inspecteur d'académie, avec copie aux services de la préfecture, a été envoyé au maire de la commune pour lui rappeler la réglementation. Au final, la directrice académique adjointe a contacté le maire qui ne donne toujours pas son accord. Les discussions continuent.

Sollicitation des personnels vulnérables pour le tutorat d'élèves à distance. Le principe du volontariat est rappelé.

La communication est à l'initiative des IEN de circonscription. Pour l'instant, trois professeurs se sont portés volontaires sur la circonscription de St-Etienne nord.

L'essentiel de ce tutorat repose sur le maintien du lien avec les élèves vulnérables obligés de rester à la maison ou les élèves de parents vulnérables. Il permet également de donner la possibilité aux enseignants vulnérables qui le souhaitent de rester acteur dans leur mission d'enseignement.

Ce tutorat a été pensé sans un cadre rigide et strict. L'enseignant pourra suivre un ou plusieurs élèves.

Fonctionnement des lycées en enseignement hybride. L'état des lieux sera ajouté à ce relevé de décisions.

Deux lycées de plus, pas de collège.

Situations particulières. Les situations évoquées concernent deux écoles.

Pour des raisons de confidentialité, les échanges des membres du CHSCT départemental ne seront pas retranscrits dans ce compte rendu. Ils seront transmis aux membres indépendamment de ce relevé de décisions.

Groupe de travail sur le registre santé et sécurité au travail

Outre l'inspecteur santé et sécurité au travail, un IEN et un chef d'établissement seront sollicités pour participer à ce groupe de travail.

Des dates seront proposées lors de la prochaine réunion du CHSCTD.

Point sur les masques

Le MENJS a passé commande de nouveaux masques réutilisables et lavables 50 fois. La commande des masques antérieurs a donc été bloquée. Dès l'ouverture de la plateforme nationale de commandes, les services de la DSDEN passeront commande de ces nouveaux masques. Ils seront livrés entre le 10 et le 15 janvier.

Les commandes de masques inclusifs sont faites directement par le MENJS. Une première dotation est arrivée aux vacances de la Toussaint et a été distribuée dans les structures spécialisées. Un point sera fait avec la personne en charge du suivi au rectorat.

Si des situations particulières perdurent, il conviendra de les faire remonter à la DSDEN.

Concernant les familles qui refusent le port du masque pour leur enfant, 60 situations avaient été identifiées sur le département. Six situations restaient tendues.

Actuellement, il reste deux situations non résolues. Les familles vont être rencontrées pour leur rappeler leurs obligations. Les équipes sont accompagnées. Ces dossiers sont suivis de très près par la DSDEN.

Accompagnement des personnels

Les représentants du personnel font remarquer que les groupes de parole proposés dans le cadre de l'accompagnement des personnels en difficulté en raison du contexte actuel se déroulent exclusivement sur Lyon. Cela met certains personnels ligériens en difficulté.

Des solutions pour une délocalisation de ces groupes de travail sont à l'étude.

Déploiement des tests

Il s'agit d'une démarche conjointe du ministère de la santé et du MENJS. Le conseil régional a souhaité participé de façon substantielle à cette campagne de tests.

Il est rappelé que les enseignants de l'éducation nationale sont prioritaires dans les laboratoires pour les tests PCR.

L'agence régionale de santé (ARS) a défini 5 secteurs prioritaires : la Loire, la Haute-Loire, la Savoie, la Haute-Savoie et l'est lyonnais.

Pour le second degré, le pilotage se fait par la région.

Sont concernés, tous les personnels des lycées et des collèges (direction, secrétariat, vie scolaire, enseignants, AESH, agents territoriaux) ainsi que les lycéens, sur la base du volontariat.

Il s'agira de tests PCR. Les résultats seront fournis entre 24h et 48h.

La campagne se déroulera du 11 au 18 décembre.

La région a mobilisé des laborantins qui ont une certification pour procéder à ces tests. Concernant les personnels susceptibles de participer à l'accueil et à l'orientation des personnels, la DSDEN n'a pas d'information. Un prochain point avec la région est prévu et un retour sera fait.

Concernant la communication aux personnels, les services académiques seront sollicités afin d'être vigilants à ce que l'information arrive bien à chaque personnel.

Un cahier des charges drastique a été mis en place. La région est en contact direct avec chaque proviseur de lycée. Les tests se feront, hors temps scolaire, dans les lycées, dans la mesure où le cahier des charges pourra y être respecté. Sinon, d'autres solutions seront trouvées.

Les lycéens mineurs devront apporter une autorisation de leurs parents.

Pour le premier degré, le pilotage se fait par la DSDEN.

Un cahier des charges a été mis en place. Les tests ne se feront pas dans chaque école mais dans des collèges, le mercredi après-midi. Pour l'instant, deux collèges sont retenus : le collège du Bois de la Rive à Unieux et le collège Albert Schweitzer à Riorges. Les chefs d'établissement ont donné leur accord. Ces sites ont été retenus afin de permettre aux infirmiers d'intervenir, pour cette première vague, dans leur EPLE d'exercice. Un troisième site sur la partie centre du département est recherché, ce sera probablement le lycée professionnel Pierre Coton à Néronde.

Sont concernés, tous les personnels des écoles publiques et privées du secteur des EPLE retenus, sur la base du volontariat. Les personnels des collèges retenus auront également la possibilité de se faire tester.

Une information complète sera donnée aux IEN pour transmission aux directeurs d'écoles. Les personnels concernés seront également contactés directement par mail.

Il s'agira de tests antigéniques. Les résultats seront donnés en 15 minutes.

La campagne débutera le mercredi 16 décembre après-midi.

La DSDEN a mobilisé 25 infirmiers de l'éducation nationale volontaires pour procéder à ces tests. Ils seront formés par l'ARS. La formation se déroulera le lundi 7 décembre pour 1/3 des infirmiers sur le nord du département et pour 2/3 sur le sud du département le mardi 8 décembre. Cette formation est portée par les centres hospitaliers en lien avec l'ARS. Elle a comme objectif la maîtrise du geste technique mais aussi la maîtrise de la remontée d'informations sur la plateforme dédiée.

Les infirmiers seront missionnés par la DFIE pour la partie formation et par le secrétariat général pour les ordres de mission.

Leur intervention sera indemnisée à hauteur de 400 €.

Les tests et les équipements de protection seront fournis par l'ARS pour cette première vague. Ensuite, ce sont les services académiques qui s'en chargeront.

Les équipements de protection comprennent une blouse, une charlotte, un masque FFP2, des lunettes de protection, des gants et tout le matériel virucide nécessaire.

Ces équipements sont fournis pour chaque demi-journée, sauf les masques FFP2 et les gants qui seront changés après chaque test.

Un système de prise de rendez-vous sera mis en place. 9 à 10 personnes pourront être testées par heure. La plage horaire n'est pas finalisée.

Les infirmiers travailleront en binôme. Ils ne seront pas forcément sollicités plusieurs fois. Une troisième personne assurera l'accueil et l'orientation des personnes. Le choix de cette troisième personne n'est pas encore finalisé à cette heure.

On se projette bien dans la durée. Cette campagne se poursuivra sur janvier.

Concernant la campagne nationale massive de tests sur l'agglomération de St-Etienne, le format n'est pas encore connu.

Pour des contraintes d'agenda, la prochaine réunion du CHSCTD ne pourra pas se tenir un vendredi. Elle aura lieu le **jeudi 17 décembre de 16h à 18h**.

Pour les prochaines réunions, les vendredis après-midis seront priorités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Le président du CHSCTD

Pour l'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale, par
délégation, la secrétaire générale,



Armelle KHEDER

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

DSDEN de la Loire
Secrétariat général
ce.ia42-sg@ac-lyon.fr



Déclaration liminaire,
CHSCT-D du 4 décembre 2020,

Monsieur le Directeur Académique de la Loire,
Mesdames, Messieurs les membres du CHSCT,
Mesdames, Messieurs les représentants du personnel,

Nous devons, lors de ce CHSCT exceptionnel, aborder la gestion de la mise en place des tests antigéniques. L'Unsa Education accueille favorablement la priorité donnée aux personnels de l'Education Nationale quant à l'accès à ces tests étant donné l'impossibilité pour la quasi-totalité de notre profession de télétravailler et donc éviter tout risque de contraction et/ou contamination.

En revanche, une fois de plus, l'ambition se trouve très vite mise à mal par l'absence de moyens. Comme l'a rappelé le SNMSU-Unsa, syndicat des médecins scolaires, ils ne seront jamais assez nombreux pour répondre à la demande.

Pour l'Unsa Education, si chacun s'applique depuis le début à fermer les yeux sur l'adaptation de ses missions habituelles pour traverser la crise au mieux collectivement, il est important de rappeler que les personnels de santé scolaire ont avant tout en charge la santé des élèves et cette dernière ne mérite pas d'être négligée.

Le coeur du problème est bien le manque crucial d'une médecine du travail digne de ce nom pour notre profession, à commencer par un nombre de médecins du travail qui reste, malgré les avancés récentes localement, insuffisant.

Pour pallier le manque de personnels de santé scolaire qui ne pourront pas, ne voudront pas assurer les tests, la responsabilité des préfets et des autorités académiques, notamment celle de mettre à disposition des établissements des professionnels autres, devra être assumée, effective et réactive.

De plus, l'Unsa Education repose ici une question déjà portée lors de notre précédente déclaration liminaire : Dans quelles conditions ces séries de tests pourront-elles être mises en place ? Avons-nous des locaux adaptés de partout ? Sommes-nous en capacité de gérer l'attente de test et de résultat dans nos établissements ?

N'oublions pas que l'Education Nationale en demande beaucoup à ses infirmiers, personnels pour lesquels aucune compensation n'est à prévoir puisqu'ils ne sont reconnus ni par le Grenelle de l'Education Nationale, ni par le Ségur de la santé...

Enfin, l'Unsa Education souhaite rappeler que la tension est toujours très présente dans nos établissements scolaires. Les personnels, quelles que soient leurs missions, ont besoin d'un soutien sans faille de leur hiérarchie et d'une reconnaissance à la hauteur du défi qu'ils relèvent tous les jours. Chaque maillon de la chaîne joue un rôle essentiel, aucun d'entre eux ne doit être oubliés !